

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant Reclassement dans l'Ordre
National du Bénin de Messieurs
MEHOU HOUNSOU Benoît et de
MOUDACHIROU Marouf

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 66-353 du 14 Septembre 1966 et 70-187 du 29 Juillet 1970 portant nominations et promotions à titre civil dans l'Ordre National du Dahomey de certaines Personnalités Béninoises ;
- VU les Lettres de demande de Reclassement de Messieurs MEHOU HOUNSOU Benoît en date du 17 Novembre 2000 et MOUDACHIROU Marouf en date du 17 Octobre 2000 ;

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 64 alinéa 2 de la Loi n°94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, les personnalités béninoises dont les noms suivent, précédemment promues à titre civil dans l'Ordre National du Dahomey sont reclassées dans l'Ordre National du Bénin à concordance de grade.

Article 2 : Au Grade d'Officier de l'Ordre National du Bénin

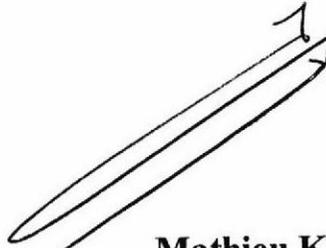
Messieurs :

- MEHOU HOUNSOU Benoît, Attaché Administratif en retraite
- MOUDACHIROU Marouf, Administrateur Civil en retraite

Article 3 : le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 18 – GCONB
 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-
 DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 2.